

Code canadien du travail

Qu'un employé reçoive ou non une indemnité de cessation d'emploi, il ne me semble pas qu'on doive en tenir compte pour essayer de trouver un emploi à la personne qui a été victime de cette situation. Selon moi donc, il nous faut, dans la discussion de ce bill, voir si les mesures élaborées par le ministère de la Main-d'œuvre et par la Commission d'assurance-chômage relativement aux programmes de recyclage actuels ou les possibilités d'emploi sont suffisantes.

Notre problème est de réorienter des travailleurs et de trouver pour ce faire les meilleurs moyens possibles. Les plus importants de tous sont les dispositifs que nous devons essayer de créer pour trouver un emploi à une personne dont le poste a été supprimé. On peut dire, sans crainte de se tromper, que l'un des plus importants enjeux de la dernière grève du rail, que le Chambre a dû en partie régler, était la sécurité d'emploi des différentes catégories d'employés du rail.

Les préoccupations du député de Timiskaming (M. Peters) traduisent une certaine façon de voir la situation, surtout dans le domaine de l'industrie secondaire. Il a sa façon à lui de voir les problèmes et les solutions possibles, et j'ai la mienne.

• (1850)

Monsieur l'Orateur, le député de Timiskaming (M. Peters) et moi-même venons d'une région rurale et c'est là qu'une très grande part des mises de fonds va dans les industries traditionnellement axées sur la main-d'œuvre. Les industries minière et forestière, par exemple, n'emploient plus autant d'ouvriers, mais elles ont tout de même une production beaucoup plus forte qu'auparavant. Elles s'acheminent vers le capitalisme.

Puisque certains emplois sont supprimés par suite de cette transformation de notre système économique, il me semble que nous cherchons à créer plus d'emplois là où on en a supprimé. Nous devons non seulement permettre aux chômeurs de se rendre dans les régions du Canada où ils peuvent trouver du travail, mais aussi garantir une expansion suffisante de l'industrie dans les régions rurales isolées pour fournir de l'emploi aux habitants de ces régions qui sont déjà sur le marché du travail et à ceux qui le seront un jour.

Les chiffres relatifs aux provinces de l'Atlantique révèlent une certaine amélioration. J'y vois une indication qu'après cinq ans, les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale commencent à porter fruit. D'après moi, il ne s'agit pas seulement de prévoir une indemnité de cessation d'emploi dans le Code du travail (normes), mais de suivre de beaucoup plus près l'activité d'un ministère comme le MEER pour découvrir le mécanisme qui favorisera l'expansion économique de ces régions isolées et de repenser l'activité du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dont beaucoup de programmes nous déçoivent. Je ne crois pas être le seul député à penser que le ministère ne remplit les objectifs que nous lui avons fixés dans la loi qui le créait.

Des voix: Bravo!

M. Reid: Le problème qui se pose dans bien des cas c'est que, lorsque nous avons pu déterminer les objectifs que nous attendons des ministères, il nous a été impossible de trouver les mécanismes pour les atteindre. Les programmes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,

par exemple, semblent être en soi des moyens logiques de résoudre ces problèmes. Mais en fait, devant leur fonctionnement et la façon dont on a constitué le ministère, ils n'ont pas réussi, du moins dans la mesure où nous l'aurions tous souhaité.

Nous nous trouvons maintenant dans la situation ridicule où, selon l'enquête du gouvernement sur les emplois, un grand nombre d'emplois ne sont pas remplis. Il ne s'agit pas seulement de postes vacants à court terme, mais aussi d'emplois laissés vacants durant de longues périodes. Les centres de main-d'œuvre n'ont pas pu se renseigner sur ces emplois et les assortir aux listes de chômeurs établies par la Commission de l'assurance-chômage. Je ne prétends pas que le chômage cesserait si on le faisait. Le nombre d'emplois disponibles dans une période donnée va évidemment diminuer et ces emplois ne seront pas toujours là où se trouvent les chômeurs. Une diminution d'emplois résulte dans une large mesure, des changements et des transformations. Mais le ministère de la Main-d'œuvre ne semble pas s'être rendu compte de l'existence de ce problème et même, si les mécanismes sont déjà en place, ils ne semblent pas fonctionner de façon satisfaisante ni pour les travailleurs ni pour le ministère ni pour le ministre.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) me dit de ne pas blâmer les fonctionnaires. Je ne les blâme pas. Mais je dis que, dans le cas du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, nous avons mis au point un mécanisme pour l'accomplissement de diverses choses. Il n'a à peu près rien donné, parce que nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur le fonctionnement du marché du travail, des systèmes économiques, de la mobilité de la main-d'œuvre, et j'entends par là que les travailleurs soient prêts à aller d'un endroit à un autre. Nous n'avons pas su faire face à ce que nous appelons l'évolution dans l'éthique du travail. Des emplois recherchés naguère ne le sont plus actuellement et nous avons maintenant des emplois qui ne peuvent être remplis à aucun prix.

Les fonctionnaires et le gouvernement n'y sont pour rien; il nous faut envisager une société en évolution, sujette aux changements, tâcher de voir de quel côté elle s'oriente et d'aviser au pied levé aux moyens de résoudre ces problèmes. Ce n'est blâmer personne que de dire cela, c'est simplement signaler qu'il n'appartient pas qu'à l'administration, au cabinet, au gouvernement et au parti libéral de proposer des solutions mais à nos vis-à-vis.

Je me rends compte de la tension que cela exigerait du député de Grenville-Carleton si lui et son parti devaient présenter à la Chambre des propositions logiques et sensées pour résoudre ces problèmes. S'ils siègent en face de nous et non de côté-ci, c'est qu'ils n'ont aucune politique à présenter dans ce domaine-ci ni dans un aucun autre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour mettre les choses au point, j'aimerais savoir s'il est toujours convenu que nous aborderons lundi l'étude du projet de loi sur les investissements étrangers?

M. Reid: Cela est exact, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'heure allouée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. La Chambre reprendra ses travaux lundi après-midi à 2 heures.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)